



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt un février, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es : ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, DENIS David, LE HOUEZEC Romy, LORIC Emilie, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir : POUILLAUDE Maurice (pouvoir à ROSELIER Pascal), CAMPS Tristan (pouvoir à PICAUD Nathalie), LE FICHER Yoann (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à TALMONT Marie-Christine).

Absent.es : STAEL Gérard

Le Conseil municipal a désigné MOISDON Gabin en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 08 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents :** 22 **Votants :** 26

REPRISES ANTICIPEES DES RESULTATS 2023 ET VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2024

Délibération n°2024_21_02_03

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres Ier et II du Code des juridictions financières,

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2024,

Considérant les budgets annexes de l'année 2024 des lotissements communaux de la résidence « les Poètes 2 », la résidence « la Sapinière », la résidence « la Sittelle », la résidence « la Clé des Champs », ainsi que celui « Energies Photovoltaïques de Moréac » équilibrés en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et celle d'investissement,

Considérant les budgets annexes des lotissements communaux intégrant les études, les travaux de viabilisation de terrains et d'équipement en éclairage public, ainsi que les ventes de lots auprès des acquéreurs,

Considérant le budget annexe « Energies photovoltaïques de Moréac » enregistrant les dépenses et recettes prévisionnelles engrangées par la production d'électricité réalisée via les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'accueil de loisirs.

RESIDENCE « Les Poètes 2 »

I - Reprise anticipée des résultats 2023

Section Fonctionnement	
Dépenses : 0 €	Recettes : 0 €
Affectation : 0€	

Section Investissement	
Dépenses : 0 €	Recettes : 0 €
Excédent d'investissement : 0 €	
Déficit des années antérieures : 0 €	
Affectation : 0 €	

II - Budget primitif 2024

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	310 002,00	310 002,00
Investissement	310 002,00	310 002,00
Total	620 004,00	620 004,00

RESIDENCE « La Sapinière »

I - Reprise anticipée des résultats 2023

Section Fonctionnement	
Dépenses : 108 764,86 €	Recettes : 14 676,88 €
Déficit des années antérieures : 435 451,85 €	
Affectation : Chapitre 002 : - 529 539,83 €	

Section Investissement	
Dépenses : 0 €	Recettes = 87 499,43 €
Déficit des années antérieures : 87 499,43 €	
Affectation - chapitre 001 : 0 €	

II - Budget Primitif 2024

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	529 539,83	529 539,83
Investissement	0	0
Total	529 539,83	529 539,83

RESIDENCE « La Sittelle »**I - Reprise anticipée des résultats 2023**

Section Fonctionnement	
Dépenses : 37 689,31 €	Recettes : 27 915,05 €
Déficit des années antérieures : 90 067,50 €	
Affectation - chapitre 002 : - 99 841,76 €	

Section Investissement	
Dépenses : 18 245,85 €	Recettes : 19 083,46 €
Déficit des années antérieures : 37 329,31 €	
Affectation - chapitre 001 : -18 245,85 €	

II - Budget Primitif 2024

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	168 089,61	168 089,61
Investissement	87 245,85	87 245,85
Total	255 335,46	255 335,46

RESIDENCE « La Clé des Champs »**I - Reprise anticipée des résultats 2023**

Section Fonctionnement	
Dépenses : 184 552,25 €	Recettes : 184 552,65 €
Excédent des années antérieures : 1,08 €	
Affectation - chapitre 002 : 1,48 €	

Section Investissement	
Dépenses : 184 552,25 €	Recettes : 170 064,25 €
Déficit des années antérieurs : 170 064,25 €	
Affectation - chapitre 001 : -184 552,25 €	

II - Budget primitif 2024

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	834 555,73	834 555,73
Investissement	1 019 106,50	1 019 106,50
Total	1 853 662,23	1 853 662,23

ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES DE MOREAC**I - Reprise anticipée des résultats 2023**

Section Fonctionnement	
Dépenses : 2 847,23 €	Recettes : 1 667,33 €
Excédent antérieur : 4 316,66 €	
Affectation - chapitre 002 : 3 136,76 €	

Section Investissement	
Dépenses : 1 666,67	Recettes : 1 350,50 €
Excédent antérieur : 4 426,30 €	
Affectation : Chapitre 001= 4 110,13 €	

II - Budget primitif 2024

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	6 502,50	6 502,50
Investissement	5 460,63	5 460,63
Total	11 963,13	11 963,13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les reprises anticipées et les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2023 des budgets annexes des lotissements communaux et du budget annexe « Energies photovoltaïques de Moréac » ;
- **APPROUVE ET ADOPTE** les budgets annexes 2024 des lotissements communaux et le budget annexe 2024 « Energies photovoltaïques de Moréac » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 21 février 2024

Le Maire,
Pascal ROSELIER

